

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie des P'tits Marins LTÉE	Numéro de permis 2016107	Date d'inspection Le 05 décembre 2024	
Nom de l'établissement Garderie des P'tits Marins 3		Numéro de téléphone (506) 532-5768	
Adresse 12 chemin Job Grand-Barachois NB E4P 7P7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Veronique Berube		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.	21	01 mars 2024	04 déc. 2024
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
La Mentore en Assurance de la Qualité est sue les lieux pour une inspection de suivi. Le ratio fut respecté au moment de l'inspection.
La Lacune est maintenant conforme.

original signé par
Veronique Berube

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 05 décembre 2024

Date

original signé par
Tanya Hebert

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 05 décembre 2024

Date